

JEAN-FRANÇOIS BAYART

LE CRIME TRANSNATIONAL ET LA FORMATION DE L'ÉTAT

LE PROPOS, COMPARATIF, ACTUALISE LA RÉFLEXION SUR UN PROCESSUS HISTORIQUE, LES PRATIQUES « CRIMINELLES » ET LA FORMATION DE L'ÉTAT DANS LE CONTEXTE DE SA « PRIVATISATION ». L'HYBRIDATION TRANSNATIONALE DE L'ÉTAT ET DU CRIME SEMBLE ÊTRE D'ORDRE SYSTÉMIQUE EN CONSTITUANT L'UN DES ROUAGES DE L'ASSEMBLAGE DE L'ÉTAT ET DU CAPITALISME MONDIAL. IL SE VÉRIFIE AINSI QUE LES PRATIQUES TRANSNATIONALES DE CRIMINALITÉ CONTRIBUENT À LA FORMATION DE L'ÉTAT, AU SUD DU SAHARA COMME DANS LE RESTE DU MONDE.

La publication de *La Criminalisation de l'État en Afrique*, en 1997 pour l'édition française et en 1999 pour celle de langue anglaise¹, a malheureusement plus fait scandale, dans le petit monde occidental-africain du « politiquement correct », qu'ouvert un débat digne de ce nom. Dans l'ensemble, l'ouvrage a été mal reçu et, oserons-nous dire, mal lu. Comme il se doit, ses auteurs ont été accusés de réduire l'Afrique à la corruption, ou le crime à l'Afrique, au mépris de la vraisemblance pour qui avait lu leurs travaux antérieurs. Et précisément les critiques les plus acerbes, faute de mettre en perspective ce petit essai avec leurs autres publications, ont multiplié les contresens. Ce n'est pas le lieu d'y répondre dans le détail, tâche que nous remettons à un prochain article. Qu'il nous suffise pour le moment d'une brève mise au point qui devrait suffire à recentrer la discussion².

1. J.-F. Bayart, S. Ellis et B. Hibou, *La Criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Complexe, 1997 (épuisé), et *The Criminalization of the State in Africa*, Londres, The International African Institute, Oxford, James Currey, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, 1999.

2. Voir notamment, parmi les recensions critiques les plus fouillées, A. R. Mustapha, « States, predation and violence : reconceptualizing political action and political community in Africa », Kampala, X^e Assemblée générale du Codesria, 8-12 décembre 2002, atelier « État, identité politique, violence politique », et D. F. Bryceson, « Of criminals and clients African culture and afro-pessimism in a globalized world », *Canadian Journal of African Studies*, 34 (2), 2000, pp. 418-442 (ainsi que le compte rendu de A. A. Abdi, *ibid*, pp. 454-456.) Et pour des exemples de recensions particulièrement virulentes, à défaut d'être intelligentes, voir *African Studies Review*, 21 (1), juin 1999, pp. 20-21 ; *The International Journal of African Historical Studies*, 32 (2-3), 1999, pp. 465-466 ; *Review of African Political Economy*, 26 (80), juin 1999, pp. 305-306.

La nécessité de travailler sur la « criminalisation de l'État » – et non sur l'État « criminel », « mafieux », « kleptocrate » ou autre – s'est imposée à chacun d'entre nous au début des années 1990 à partir de nos recherches ou réflexions en cours, et non pour surfer sur un « air du temps ». Nous récusions (et continuons de récuser) les faux dilemmes entre l'« afropessimisme » et l'« afro-optimisme » et, soit dit au passage, nous tenons pour futiles les accusations de racisme ou de condescendance ethnocentrique que profèrent à notre endroit ceux de nos lecteurs qui s'efforcent de nous enfermer dans ces discussions oiseuses. En tant qu'historien spécialiste de Madagascar, de l'Afrique du Sud et du fait religieux au sud du Sahara, en tant qu'économiste achevant alors une thèse sur la libéralisation du commerce extérieur dans les pays de la zone franc, en tant que politologue comparatiste ayant tenté une problématisation de l'État en Afrique, nous observions, d'une part, un brouillage de plus en plus évident de la frontière entre le licite et l'illicite, de l'autre, le développement d'activités considérées comme criminelles tant par le droit international que par les législations nationales. Or, ces évolutions nous semblaient indissociables tout à la fois de l'historicité propre de l'État en Afrique et des processus de globalisation les plus immédiats, y compris dans leur dimension discursive. Elles renvoyaient par exemple à l'histoire du combat nationaliste, au « chevauchement » (*straddling*) des positions de pouvoir et des positions d'accumulation, à certains des répertoires culturels ou « genres discursifs » de l'action politique aussi bien qu'à l'instrumentalisation des programmes d'ajustement structurel et de leurs énoncés par les classes ou les groupes dominants, dans le cadre précisément de leurs stratégies de pouvoir et d'accumulation, ou encore au déplacement des luttes sociales en vue du contrôle des nouvelles ressources de l'extraversion dans ce contexte de brouillage de la frontière du licite et de l'illicite que recouvre le processus de « privatisation de l'État ». Autrement dit, nous nous situons dans une démarche de sociologie historique du politique, ou d'économie politique au sens où l'entendait Max Weber, et non dans celle d'une taxinomie néowébérienne d'inspiration parsonienne, avec son concept clé de néopatrimonialisme que certains de nos écrits récusaient explicitement.

Il s'agissait donc de réfléchir sur un processus historique, au prix d'ailleurs d'un anglicisme dans la version française du livre – la « criminalisation » de l'État –, non pas seulement dans son acception juridique stricte (l'opération d'incrimination), mais comme moment de sa « formation », pour reprendre la notion de Bruce Berman et John Lonsdale. Il s'ensuit qu'une série de reproches qui nous ont été adressés sont infondés. Nous ne réduisons pas l'Afrique à ses « élites », pas plus bien entendu que celles-ci au « crime ». Nous nous intéressons à la « formation » de l'État au gré de l'action de l'ensemble des groupes sociaux, et non simplement à sa « construction » par le truchement de stratégies

et de politiques publiques explicites. Nous sommes bien concernés par l'émergence d'un système d'inégalité et de domination et, dans la mesure où nous conceptualisons celui-ci dans les termes foucaaldiens d'une « gouvernementalité », il est incohérent de nous reprocher notre attachement à l'« individualisme méthodologique³ ». En pourfendeurs de l'« illusion identitaire », nous rejetons évidemment toute lecture culturaliste, et un plus grand sens de l'humour (ou à défaut une meilleure connaissance de nos travaux) eût aidé nos critiques à comprendre que nous utilisions la notion de « capital social » de façon ironique, à une époque où Robert Putnam, tancé par les historiens et les politologues spécialistes de l'Italie – nos collègues –, était coopté comme intellectuel organique de la « bonne gouvernance » et de l'« ethnodéveloppement » dans l'enceinte de la Banque mondiale. L'incompréhension de la démarche de la sociologie historique ou de l'économie politique chez certains de nos lecteurs atteint des sommets lorsqu'ils voient une contradiction entre la formulation des critères de « criminalisation de l'État » que nous avançons – ils ne prennent d'ailleurs pas la peine de les discuter – et notre conclusion selon laquelle, en définitive, rares sont les États subsahariens qui répondent à l'ensemble ou à la majorité de ces critères. N'est-ce pas le propre de la démarche scientifique que de poser une hypothèse – en l'occurrence celle de la « criminalisation de l'État » – et que de la tester, quitte à conclure qu'elle s'avère erronée ou doit être nuancée ? N'est-ce pas la meilleure réponse à tous ceux qui nous reprochent d'emprisonner l'Afrique dans le déterminisme d'une « trajectoire historique » close sur elle-même et figée dans un « type idéal », au mépris de ce que nous avons écrit ailleurs ? N'est-ce pas la meilleure réfutation du contresens que n'évitent pas nos censeurs quant « au cœur des ténèbres » ? Ce dernier, chez Conrad – et c'est bien ainsi que nous le citons – ne désigne pas l'Afrique en elle-même, mais son insertion dans l'économie-monde dont Kurtz se faisait le sinistre courtier et dont le narrateur était le témoin épouvanté.

Là est bien, en tout cas, le « cœur » du contresens. Notre propos n'était pas « africaniste », mais bel et bien comparatif. Il consistait à apporter une pierre supplémentaire à l'analyse de la formation de l'État dans le contexte de sa « privatisation », en ce moment de globalisation que nous considérions. Il y a les faits, que chacun est libre de vouloir nier s'il le désire, mais que nous avons récoltés au cours d'enquêtes et de terrains précis, effectués chacun de notre côté ou au cours de missions communes – même si les collections dans lesquelles a été publié le livre dans ses deux versions ou la nature des sources auxquelles

3. A. R. Mustapha, « States, predation and violence... », art. cit. Je me permets sur ce point précis de renvoyer à J.-F. Bayart, *Le Gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004.

nous avons eu accès n'ont pas permis de présenter ces dernières de façon systématique. Et puis il y a l'interprétation ou la problématisation auxquelles donne lieu le rassemblement de ces informations. Quant à nous, nous nous sommes efforcés de mettre l'accent sur la constitution ou la perpétuation de rapports de pouvoir et d'accumulation qui sont par nature conflictuels et qui, moins que jamais, ne sont pas dissociables de l'environnement régional ou mondial dans lequel ils s'inscrivent.

De ce point de vue, l'incapacité de certains de nos critiques à discuter les procédures économiques et financières de ce processus de « criminalisation de l'État » est assez frustrante. Il est naturellement plus aisé d'intenter de faux procès idéologiques. Pourtant, tel est bien le problème, et voici au moins un point d'accord « au cœur » de la polémique. La question de l'éventuelle « criminalisation » de l'État en Afrique est de la même encre que celle qui se pose dans le reste du monde et elle n'a rien à voir avec une « africanité » essentialiste dont on nous impute la croyance. Elle a trait à l'historicité particulière de la formation de l'État en mode de production capitaliste. Nous accuser de parler de l'Afrique dans un livre consacré à l'Afrique est un curieux stratagème offensif. S'offusquer que l'on parle de « crime » dans un essai qui prend celui-ci comme objet est également déroutant. Soupçonne-t-on les livres qui traitent du fait religieux ou de la guerre en Afrique de réduire le continent à ces phénomènes ? Foin de polémique stérile, et venons-en au fait. Que dire de neuf sur cette combinatoire entre la globalisation, et singulièrement les politiques de libéralisation économique et financière dont elle est porteuse, la formation de l'État et les pratiques « criminelles » au regard du droit international ou des législations internationales ? L'interrogation mérite d'être actualisée car, depuis la parution de *La Criminalisation de l'État en Afrique*, le thème a fait florès dans les débats et les disputes que suscite la mondialisation.

Toute une littérature dénonce dans la prolifération des « mafias », à la faveur de la libéralisation économique et financière, de la rente narcotique et de la révolution des télécommunications, l'un des principaux dangers auxquels serait confrontée la démocratie. Les *joint ventures* établies entre les différents « milieux » nationaux ou ethnonationaux – par exemple entre la Mafia sicilienne, les *mafija* de la CEI, les triades chinoises, les cartels colombiens, les trafiquants nigériens de drogue – sont volontiers citées comme autant de manifestations, sinon d'un gigantesque complot transnational contre la souveraineté légitime de l'État, du moins de son érosion mécanique sous la pression du marché et du dévoiement de celui-ci⁴. Le « sommet de Prague » entre associations de malfaiteurs russes et italiennes, en 1993⁵, a ainsi revêtu une portée symbolique : à l'apogée de la globalisation, les gangsters de tous les pays seraient en passe de s'unir pour sacrifier la vertu de la République sur l'autel du crime organisé.

Or, les enquêtes ou les analyses les plus documentées démentent une telle fantasmagorie, dont les attendus idéologiques ou sécuritaires sont parfois limpides⁶. Les acteurs de la « criminalité transnationale globale » ne constituent pas une catégorie sociologique homogène, tant du point de vue de leur organisation interne, de leurs répertoires culturels ou de leurs spécialisations que de celui de leurs objectifs ou de leurs champs d'intervention. Ces derniers restent d'ailleurs le plus souvent nationaux ou locaux, au lieu d'être réellement « mondialisés »⁷. Rien n'indique en outre que le ratio entre les affaires légales et les affaires illicites – les unes et les autres étant au demeurant intimement imbriquées plutôt qu'opposées dans une relation d'extranéité réciproque – ait drastiquement augmenté, et les estimations du « Produit criminel brut » ne reposent sur aucune méthodologie sérieuse⁸. Enfin, les grands phénomènes politiques généralement corrélés à cette progression supposée de la criminalité transnationale, en particulier la corruption et la guerre civile, ne s'y réduisent pas. L'une procède en premier lieu du fonctionnement du marché mondial, à l'initiative des entreprises les plus réputées ou des administrations publiques ; l'autre d'histoires sociales si complexes qu'elles font l'objet d'interprétations savantes contradictoires, à l'instar du conflit sierra-léonais, et qui en tout cas ne se ramènent pas à des problèmes d'« avidité » ou de « doléances », n'en déplaise à Paul Collier, l'un des économistes en cour à la Banque mondiale⁹.

4. Voir, au sein d'une immense littérature, et dans des genres très différents, S. Strange, *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in the World-Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, chap. 8, et *Mad Money. When Markets Outgrow Governments*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1998, chap. 7, ou J. de Maillard, *Le marché fait sa loi. De l'usage du crime par la mondialisation*, Paris, Fondation du 2 mars, Mille et une nuits, 2001.

5. S. Handelman, *Comrade Criminal. Russia's New Mafiya*, New Haven, Yale University Press, 1995, p. 257.

6. Voir, par exemple, les travaux de l'Institut de criminologie de Paris, Université Paris-II-Panthéon-Assas, et les ouvrages de la collection « Criminalité internationale » aux Presses universitaires de France, sous la direction de Xavier Raufer.

7. D. Gambetta, *The Sicilian Mafia. The Business of Private Protection*, Cambridge, Harvard University Press, 1993 ; F. Varese, *The Russian Mafia. Private Protection in a New Market Economy*, Oxford, Oxford University Press, 2001.

8. G. Favarel-Garrigues, J. Cartier-Bresson, H. R. Friman *et al.*, « Mafias, banques, paradis fiscaux : la mondialisation du crime », *L'Économie politique*, n° 15, 3^e trimestre 2002.

9. R. Marchal et C. Messiant, « De l'avidité des rebelles. L'analyse économique de la guerre civile selon Paul Collier », *Critique internationale*, n° 16, juillet 2002, pp. 58-68. Sur la guerre de Sierra Leone, voir le débat, souvent assez polémique, entre P. Richards, *Fighting for the Rain Forest*, *op. cit.*, et les différents contributeurs à « Lumpen culture and political violence : the Sierra Leone civil war », *Afrique et développement*, XXII (3-4), 1997, ainsi que M. C. Ferme, *The Underneath of Things. Violence, History, and the Everyday in Sierra Leone*, Berkeley, University of California Press, 2001, et « Liberia, Sierra Leone, Guinée : la régionalisation de la guerre », *Politique africaine*, n° 88, décembre 2002, pp. 5-102. Sur le cas libérien, voir S. Ellis, *The Mask of Anarchy. The Destruction of Liberia and the Religious Dimension of an African Civil War*, Londres, Hurst, 1999.

En bref, le « grand récit » du crime transnational global ne résiste guère à l'examen des faits¹⁰. Et là où le crime est à l'œuvre, il ne sape point forcément l'État, dont il demeure l'une des fonctions. De ce point de vue, Susan Strange eut tort d'exclure l'hypothèse d'une « reconstruction, sur une base transnationale, de l'espèce de coexistence symbiotique entre l'État et le pouvoir de la mafia qui se reproduisit si longtemps en Italie, en Chine, en Colombie et ailleurs¹¹ ». La libéralisation des économies russe ou subsaharienne et leur intégration dans le marché mondial ont fort bien illustré, dans les années 1990, l'alliance entre les élites politiques et les élites prédatrices nationales, d'une part, les banques et les institutions financières internationales, de l'autre, sous le regard intéressé, indifférent ou impuissant du G7. Les « oligarques » et leurs collaborateurs musclés qui ont bénéficié des privatisations de l'ère Eltsine ou, à une plus petite échelle, les *feymen*, ces escrocs qui prospèrent dans les recoins de la restauration autoritaire du président camerounais Paul Biya, opèrent à l'interface de l'État et de la globalisation, tirant leurs ressources et de l'appui de personnalités haut placées dans le régime, et de leurs activités douteuses à l'étranger¹².

De même, le gouvernement américain n'a pas répugné à sous-traiter sa politique d'endiguement de l'Union soviétique en Afghanistan aux services secrets pakistanais, aux partis ou aux commandants islamistes du cru et à des réseaux musulmans transnationaux, en acceptant que cette *covert action* soit financée non seulement par des dons de familles princières de la péninsule arabique ou de simples croyants, mais également par le commerce de l'opium¹³. Dans les méandres de cette « décharge », la Bank of Credit and Commerce International (BCCI), fondée avec le soutien du souverain d'Abou Dhabi, Cheikh Zayed, en 1972 par un financier pakistanais aussi véreux que charismatique, Agha Hasan Abedi, s'est spécialisée dans l'escroquerie financière au détriment de ses déposants, a aidé des chefs d'État à siphonner les ressources de leur pays, a travaillé de pair avec Saddam Hussein et Manuel Noriega et s'est livrée au trafic d'influence à Washington ou à Londres en bénéficiant de la cécité, de la complaisance, si ce n'est de la complicité de la Réserve fédérale américaine, de la Banque d'Angleterre, de la CIA et de la City¹⁴. D'un point de vue financier, al-Qaida est le surgeon de ce montage qui atteste la reconstitution de la « coexistence symbiotique », dans sa dimension transnationale et globale, de l'État et du crime¹⁵.

Ce dernier a de longue date été adjoint à l'accumulation économique, à la régulation ou à la centralisation politique, au contrôle social des pauvres, des opposants ou des détenus, à l'exercice de la justice et de la coercition, à la pratique de la guerre, à la revendication nationaliste, révolutionnaire ou démocratique, et aussi bien à la répression de celles-ci. Des figures comme le

corsaire, le pirate ou le bandit – par exemple le *shifita* éthiopien, le *gardan koloft* (« cou épais ») iranien, le *yakuza* japonais, le *celali* ou l'*agha* ottoman, le barbaresque algérois, le *mafioso* sicilien – en offrent des exemples classiques. Leurs héritiers continuent d'entretenir ce commerce ambivalent avec l'État, comme le démontrent au moins les situations du Japon, de l'Italie ou de la Turquie. Ils n'en délaissent pas pour autant les opportunités qu'ouvre la globalisation, notamment en matière de commerce de narcotics, de trafic d'êtres humains, de contrebande de tabac. L'inscription simultanée du crime dans l'espace national et dans le processus de mondialisation apparaît de façon éloquente au travers des collaborations plus ou moins durables qui se nouent entre les « milieux », les services secrets, les polices, les armées et leurs forces supplétives, les élites politiques et diverses entreprises – telles que des compagnies aériennes, des armateurs, des raffineries ou des producteurs de cigarettes –, surtout lorsque ces collusions surviennent à l'ombre de sanctions multilatérales prononcées au nom du maintien de la paix ou de la non-prolifération.

La dérive délictueuse des économies balkaniques qui a défrayé la chronique ces dernières années est une telle résultante des mobilisations nationalistes, de la création de nouveaux États sur les ruines de la Yougoslavie, de l'intervention de différentes diasporas et des mesures prises par les Nations unies ou l'Union européenne à l'encontre des auteurs de guerre. L'application différenciée de ces sanctions d'un pays à l'autre a permis à certains d'entre eux, qui étaient épargnés ou jouissaient d'un régime plus favorable – notamment à la Macédoine et au Monténégro –, de s'ériger en intermédiaires entre le marché mondial et la Serbie, de pair ou de manière complémentaire avec les autres États de la région – la Grèce, la Bulgarie, la Roumanie –, qui contribuaient au contournement de l'embargo frappant les autorités de Belgrade. La coopération entre les dirigeants

10. R. T. Naylor, *Wages of Crime. Black Markets, Illegal Finance, and the Underworld Economy*, Ithaca, Cornell University Press, 2002.

11. S. Strange, *The Retreat of the State...*, *op. cit.*, p. 121.

12. J. Sgard, *L'Économie de la panique*, Paris, La Découverte, 2002, chap. 4; S. Handelman, *Comrade Criminal...*, *op. cit.*; V. Volkov, *Violent Entrepreneurs. The Use of Force in the Making of Russian Capitalism*, Ithaca, Cornell University Press, 2002; J. R. Wedel, « Tainted transactions. Harvard, the Chubais clan and Russia's ruin », *The National Interest*, printemps 2000, pp. 23-34; D. Malaquais, « Arts de feyre au Cameroun », *Politique africaine*, n° 82, juin 2001, pp. 101-118.

13. A. W. McCoy, *The Politics of Heroin. CIA Complicity in the Global Drug Trade*, New York, Lawrence Hill Books, 1991.

14. *The BCCI Affair*, « A Report to the Committee on Foreign Relations, United States Senate, by Senator Kerry and Senator Hank Brown », Washington, décembre 1992; P. Truell et L. Gurwin, *False Profits. The Inside Story of BCCI, the World's Most Corrupt Financial Empire*, Boston, Houghton Mifflin C°, 1992.

15. *Le Monde*, 25 septembre 2001, p. 5.

(ou certains de leurs parents), les malfaiteurs, les milices, les partis nationalistes du Monténégro, de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine a trusté le contrôle de l'importation et de la réexportation frauduleuses de cigarettes ou le *dispatching* d'immigrés clandestins en provenance de Turquie, d'Iran, de Chine et à destination de l'Union européenne *via* la Croatie. Les élites gouvernementales des pays voisins qui étaient impliquées dans ces trafics en ont tiré une influence diplomatique auprès de la Serbie, mais aussi de la Russie, et des profits sous forme de commissions ou de bénéfices commerciaux. À Belgrade même, la « concession des contrebandes », en particulier de devises étrangères, a été tout à la fois un instrument d'autofinancement des forces de sécurité et de clientélisme politique¹⁶. Charles Tilly voyait donc juste quand il pressentait que « l'analogie entre la pratique de la guerre et la formation de l'État, d'une part, le crime organisé, de l'autre, est en passe de devenir tragiquement pertinente¹⁷ ».

Néanmoins, l'hybridation transnationale de l'État et du crime ne se cantonne pas au jeu d'acteurs circonscrits dans des circonstances particulières. Elle semble être d'ordre systémique en constituant l'un des rouages de l'assemblage de l'État et du capitalisme mondial. Elle est en tout cas l'un des éléments de leur géographie. La circulation des produits ou des capitaux illicites continue d'être tamisée par l'instance étatique à laquelle elle confère ici ou là une part de sa vigueur. Quelle eût été la destinée de Chypre si elle n'avait point bénéficié de l'afflux d'investissements équivoques en provenance du Moyen-Orient – en particulier du Liban lors de la guerre civile – et de l'Union soviétique, dès les années 1980, ainsi que des revenus annexes d'activités franchement criminelles, telles que la traite des êtres humains dont elle est l'une des plaques tournantes ? Or, c'est par le truchement des banques, de la Bourse, des nombreuses sociétés *offshore* et du secteur de l'immobilier d'un autre État, en l'occurrence la Grèce, que cet argent a été définitivement blanchi aux yeux de l'Union européenne, en même temps que des flux financiers ou des montants considérables de cash en provenance de Russie, d'Ukraine, d'Albanie, de Yougoslavie et des autres pays balkaniques. L'économie hellène en a elle-même profité au passage, dans une proportion non négligeable. Ainsi comprise, l'adhésion à l'Union, l'entrée dans l'eurozone – étapes ô combien honorables du point de vue de la « bonne gouvernance » ! – se confondent en partie avec de gigantesques opérations de *money laundering*. « Européanisation *borderline* », ironise Béatrice Hibou pour mettre l'accent sur le « rôle des marges » dans l'intégration du Vieux Continent et dans ses relations avec son environnement¹⁸.

De même, il serait illusoire de chercher à expliquer la croissance économique de la Thaïlande, de Singapour ou de la Chine du Sud, et les agencements de pouvoir entre acteurs politiques ou entre groupes sociaux qu'elle y a rendu

possibles, si l'on ne tenait pas compte de la contrebande et de la fraude avec l'Indonésie, ni de l'apport des flux illicites, notamment narcotiques, en provenance de la Birmanie voisine et de leur transfert vers les marchés que représentent d'autres États et que délimitent leurs bureaucraties respectives, en particulier leurs polices et leurs douanes : à savoir le Japon, les États-Unis, l'Europe occidentale¹⁹. Le « néorégionalisme » prend souvent la forme de tels binômes associant le « vice » à la « vertu ». Romain Bertrand rappelle de la sorte que les « espaces en déshérence » des archipels de l'Asie du Sud-Est, rendus fameux par l'affaire des « otages de Jolo » en 2000, s'articulent aux « intérêts bien compris » des États de la région, et notamment à leur « privatisation » : « Ce sont des étendues dans lesquelles [celle-ci] bat son plein – c'est-à-dire où s'observe une cession ou une délégation des prérogatives régaliennes à des acteurs "privés" (les réseaux mafieux, les grandes compagnies concessionnaires travaillant dans le secteur des bois, des hydrocarbures ou des minerais) », autrement dit des zones sur lesquelles repose tout un pan de l'économie politique des régimes établis²⁰. À juste titre, il les compare aux « espaces de non-État » (*non-state spaces*), relativement inaccessibles, tels que les montagnes, les marais, les forêts les plus denses, qui, selon l'anthropologue James Scott, ont abrité depuis des siècles des sociétés « marronnes », peuplées de fugitifs et reliées aux royaumes par un « mécanisme homéostatique » : « Les montagnes de l'Asie

16. F. Debié, « Les relations internationales illicites dans les Balkans occidentaux : État, criminalité et société », *La Revue internationale et stratégique*, n° 43, automne 2001, pp. 102-111.

17. C. Tilly, « War making and state making as organized crime », in P. B. Evans, D. Rueschemeyer et T. Skocpol (eds), *Bringing the State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, p. 186.

18. B. Hibou, « L'intégration européenne du Portugal et de la Grèce : le rôle des marges », in S. Mappa (dir.), *La Coopération internationale face au libéralisme*, Paris, Karthala, 2003, pp. 87-134, et « L'historicité de la construction européenne : le secteur bancaire en Grèce et au Portugal », *Les Études du CERI*, n° 85-86, avril 2002 ; S. Raffy, « Prostitution : les nouvelles filières de l'esclavage », *Le Nouvel Observateur*, 25 novembre 1993, pp. 12-31.

19. A. W. McCoy, *The Politics of Heroin...*, op. cit. ; P. Phongpaichit, S. Piriyaarangsang et N. Treerat, *Guns, Girls, Gambling, Ganja. Thailand's Illegal Economy and Public Policy*, Chiang Mai, Silksworm Books, 1998 ; W. G. Huff, *The Economic Growth of Singapore. Trade and Development in the Twentieth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, notamment pp. 280-281 ; S. Mydans, « Sex king sees staid new world », *International Herald Tribune*, 31 juillet 2003, pp. 1 et 5 ; F. Bobin, « À Ruili, le trafic d'héroïne birmane prospère avant que la drogue ne parte vers l'Occident », *Le Monde*, 10 janvier 2003, p. 4 ; observation personnelle (Kunming et frontière sino-birmane, septembre 1993).

20. R. Bertrand, « L'affaire de la prise d'otages de Jolo : un exemple de criminalisation du politique en Asie du Sud-Est », *La Revue internationale et stratégique*, n° 43, automne 2001, pp. 40-47, ainsi qu'« "Asal Bapak Senang" : Tant qu'il plaît à Monsieur. Le gouvernement pastoral comme matrice et alibi de la privatisation de l'État en Indonésie », in B. Hibou (dir.), *La Privatisation des États*, Paris, Karthala, 1999, chap. 9.

du Sud-Est sont de l'“anti-État”, au moins autant que du “non-État” ou du “pas-encore-État”. Elles se peuplent, sur de longues périodes historiques, de déserteurs, d'évadés de l'impôt et de la corvée, de réfugiés de la servitude, de perdants des luttes factionnelles et de parias de toutes sortes, sans parler des dissidents religieux, des ermites, des membres de sectes hétérodoxes qui, pourrait-on dire, représentent les “intellectuels organiques” de la marge, en ajoutant une dimension symbolique au rejet *pratique* du pouvoir central qu'incarnent ces communautés. La périphérie montagnarde de l'Asie du Sud-Est est le négatif de la société du centre, en termes d'écologie, de pratique religieuse, de structure sociale, de gouvernement, de démographie. Et surtout par sa population de fugitifs et de dissidents²¹. » Cependant, ces espaces de fuite et de dissidence ont entretenu avec l'État et l'économie-monde dans laquelle il se situait un rapport synergique, ainsi que l'ont bien montré les historiens et les anthropologues à propos du « banditisme social » dans l'Empire ottoman ou du nomadisme dans le monde de l'océan Indien et en Asie centrale²². Il en est aujourd'hui de même.

Sur un mode plus bénin, on a relevé la récurrence des États contrebandiers en Afrique, qui font office de poumons commerciaux pour les pôles adjacents de croissance (relativement) « vertueuse ». Néanmoins, certains d'entre eux – en particulier les Seychelles, le Swaziland, le Lesotho, la Guinée équatoriale – exploitent sans complexe les filons lucratifs de l'économie internationale du crime, notamment celui du trafic de narcotiques²³. En outre, l'exploitation coercitive ou l'exportation frauduleuse de ressources minérales, animales ou humaines sont là aussi étroitement imbriquées avec les réseaux politiques de l'État-rhizome ou des mouvements armés qui en convoitent le contrôle²⁴. C'est également toute l'ambiguïté d'une cité-État comme Dubaï, louée pour la compétitivité de sa zone franche et blâmée pour l'opacité de son bazar de l'or, qui aurait facilité les agissements d'al-Qaida et la prolifération de la technologie nucléaire du Pakistan²⁵.

Il se confirme en définitive que la structuration régionale ou globale du système d'États coïncide au moins partiellement avec l'expansion des relations transnationales, matérielles ou immatérielles, informelles ou illicites, et même, plus précisément, émane de celles-ci. Elle consiste en un emboîtement de formations nationales dont les relations réciproques, à la fois intergouvernementales et intersociétales, par le biais d'entreprises, de banques, de réseaux criminels ou non, assurent la fongibilité du légal et de l'illégal en contribuant de pair à la cristallisation de l'idée étatique et de son économie.

On ne peut occulter cette évidence en opposant que les exemples invoqués représenteraient en quelque sorte les marges ou les scories du processus de globalisation. Car, en son cœur même, l'« argent sale » sert la consolidation

de la puissance publique. Dans la plupart des démocraties occidentales, il finance les mécanismes de représentation politique. Cette notation n'a rien d'anecdotique dès lors qu'un patron comme Silvio Berlusconi, dont l'enrichissement initial est nimbé de mystère, accède à la tête du gouvernement italien et y organise sa propre impunité. En France même, au moins deux hommes s'étant illustrés dans les fonctions de ministre de l'Intérieur et ayant incarné avec vigueur la fibre « souverainiste » ont bénéficié des largesses d'États « voyous » ou célèbres pour leur « seconde économie » et de réseaux d'affaires transnationaux parfois sulfureux, voire franchement délictueux ; et une compagnie pétrolière comme Elf, l'une des premières entreprises nationales, a longtemps servi de relais à la politique étrangère de l'Élysée, de couverture aux services secrets, d'interface avec des régimes africains pour le moins équivoques et, *last but not least*, d'instrument d'enrichissement illégal. Ensuite, l'invocation obsessionnelle et la mise en scène de l'« argent sale » (et de son « blanchiment ») accèdent la construction idéologique de cette catégorie sociologiquement improbable de la « criminalité organisée transnationale » qui justifie le renforcement exorbitant des pouvoirs de la police ou de différentes administrations répressives au détriment des libertés, sous le prétexte fallacieux de la lutte contre les « mafias », et nonobstant le fait que les nouveaux textes législatifs, superfétatoires, sont inefficaces contre un ennemi dont l'existence est loin d'être prouvée²⁶.

21. J. C. Scott, « La montagne et la liberté, ou pourquoi les civilisations ne savent pas grimper », *Critique internationale*, n° 11, avril 2001, pp. 86-104 (et notamment 103-104). L'expression de « non-state spaces » est d'Anna Tsing (*In the Realm of the Diamond Queen : Marginality in an Out-of-the-way Place*, Princeton, Princeton University Press, 1993).

22. K. Barkey, *Bandits and Bureaucrats. The Ottoman Route to State Centralization*, Ithaca, Cornell University Press, 1994 ; M. E. Meeker, *A Nation of Empire. The Ottoman Legacy of Turkish Modernity*, Berkeley, University of California Press, 2002 ; K. N. Chaudhuri, *Asia before Europe. Economy and Civilisation of the Indian Ocean from the Rise of Islam to 1750*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, chap. 9.

23. Voir, par exemple, J. Roitman et G. Roso, « Guinée équatoriale : être "off shore" pour rester "national" », *Politique africaine*, n° 81, mars 2001, pp. 121-142 ; D. B. Coplan, « A river through it : the meaning of the Lesotho-Free State border », *African Affairs*, 100 (398), janvier 2001, pp. 81-116.

24. J.-F. Bayart, S. Ellis et B. Hibou, *La Criminalisation de l'État en Afrique*, *op. cit.*

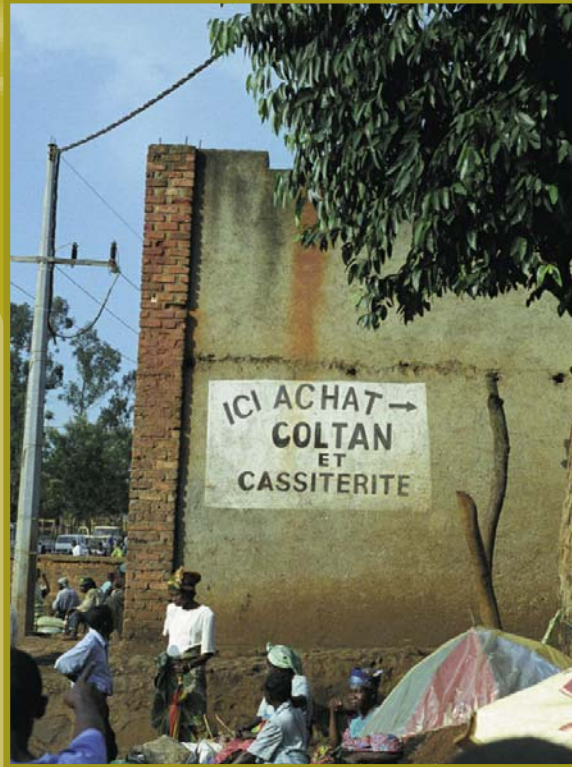
25. *Le Monde*, 23 octobre 2002, p. 3, *ibid.*, 26 février 2003, p. 12, *ibid.*, 19-20 octobre 2003, pp. 12-13 ; *International Herald Tribune*, 18 février 2002, pp. 1 et 7, et 13 février 2004, p. 2 ; R. Marchal (dir.), *Dubaï, cité globale*, Paris, CNRS Éditions, 2001.

26. M. L. Cesoni (dir.), *Criminalité organisée : des représentations sociales aux définitions juridiques*, Genève, Georg, Bruxelles, Bruylant, Paris, LGDJ, 2004 (sous presse) ; G. Favarel-Garrigues, « "Crime organisé transnational" et lutte anti-blanchiment », in J. Laroche (dir.), *Mondialisation et gouvernance mondiale*, Paris, Iris, PUF, 2003, pp. 161-173, et « La création d'un dispositif institutionnel anti-blanchiment en Russie », in G. Favarel-Garrigues (dir.), *Criminalité, police et gouvernement en Europe post-communiste*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Depuis la parution de *La Criminalisation de l'État en Afrique*, il s'est ainsi vérifié que les pratiques transnationales de criminalité contribuent à la formation de l'État, au sud du Sahara comme dans le reste du monde, et que leur élaboration fantasmatique dans le registre de la « globalisation » n'est pas leur moindre apport à la centralisation du pouvoir. Vue sous cet angle, l'équation habituelle entre l'immigration et l'insécurité, tant en Europe ou en Amérique que dans les pays africains eux-mêmes, ne trahit pas seulement la xénophobie ambiante. Elle est une manifestation parmi d'autres de cette banalisation de l'« état d'exception » que dénonce le philosophe Giorgio Agamben ■

Jean-François Bayart

CNRS-CERI



Globalisation et illicite en Afrique

**ZIMBABWE, LE RETOUR
DES LUTTES FACTIONNELLES**

**MOBILISATIONS IDENTITAIRES
ET PÉTROLE AU NIGERIA**

■ LE DOSSIER

Globalisation et illicite en Afrique

- 7 **VERS UN ÉTAT ILLÉGAL-LÉGAL ?**
Roger Botte
- 21 **LA DISLOCATION DU SECTEUR MINIER AU KATANGA (RDC). PILLAGE
OU RECOMPOSITION ?**
Benjamin Rubbers
- 42 **« FRAUDER » LORSQU'ON EST RÉFUGIÉ**
Marion Fresia
- 63 **ÉCONOMIE DE LA DROGUE ET RÉSEAUX DE CORRUPTION AU MAROC**
Philippe Bordes et Alain Labrousse
- 82 **RÉSEAUX DE L'OMBRE ET CONFIGURATIONS RÉGIONALES :
LE CAS DU COMMERCE DU COLTAN EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**
Jeroen Cuvelier
- 93 **LE CRIME TRANSNATIONAL ET LA FORMATION DE L'ÉTAT**
Jean-François Bayart
- CONJONCTURE
- 105 **UNE ALLIANCE QUI SE DÉLITE ? CONTRÔLE PARTISAN ET DYNAMIQUES
INTERNES DANS LA ZANU-PF (1999-2003)**
Adrienne LeBas
- MAGAZINE
- 125 **TERRAIN. ÉCONOMIES DE LA VIOLENCE : OR NOIR ET ESPACES
[IN]GOUVERNABLES DU NIGERIA**
Michael Watts
- 143 **DÉBAT. DE LA CONVERSION AU BASCULEMENT DE LA PLACE DES MORTS.
LES DÉFUNTS, LA PERSONNE ET LA FAMILLE DANS LES MILIEUX PENTE-
CÔTISTES DU SUD-BÉNIN**
Joël Noret
- LECTURES
- 157 **AUTOUR D'UN LIVRE. *The Underneath of Things. Violence, History and the
Everyday in Sierra Leone*, de Mariane Ferme, par Michel Agier, Michael
Jackson et Isabelle Rivoal.**
- 179 **LA REVUE DES LIVRES**
- 189 **LA REVUE DES REVUES**
- 192 **ABSTRACTS**